

-----

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à 19 H 00*

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Réalisation de travaux de rénovation au sein de la Mairie principale : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **16 septembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2022/134**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO  
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ,  
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,  
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE  
CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,  
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, **Conseillers Municipaux**

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

**Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).**

**Déposée en Sous-Préfecture le :** 27/09/22

**Publiée le :** 30/09/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES**

**Réalisation de travaux de rénovation au sein de la Mairie principale : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupement de communes ;

VU le guide des aides départementales paru le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances du 15 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des travaux de rénovation au sein du bâtiment de la Mairie principale, afin de rendre accessible l'entrée principale du service Etat-Civil et procéder au réaménagement du bureau des passeports et de l'espace sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre accessible le 1<sup>er</sup> étage de la Mairie principale par la réalisation d'un monte-personne ainsi que d'un monte-charge dans la zone de stockage en sous-sol de l'ancienne annexe A ;

**CONSIDÉRANT** qu'une mise aux normes doit être réalisée afin de répondre à la réglementation incendie et assurer la sécurisation de cet établissement recevant du public (ERP),

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la réalisation de travaux au sein de la Mairie, à hauteur de 25% du coût total de l'opération d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

PLAN DE FINANCEMENT - Réalisation de travaux de rénovation portant sur la Mairie principale  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Mairie - Entrée principale Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie par une double porte automatisée vitrée	20 300,00 €		
Mairie- Remplacement du Système de Sécurité Incendie remplacement complet du SSI de la Mairie Principale	40 000,00 €	Participation du Conseil Départemental du Val d'Oise (*)	82 469,14 €
Mairie - Sanitaire création d'un sanitaire PMR pour le RdC (accueil public)	21 979,57 €		
Mairie - Rdc réalisation d'un monte personne pour accéder au 1er étage de la Mairie principale	210 000,00 €	Participation de la Commune d'Erment	247 407,43 €
Annexe A - Monte charge accès au sous-sol Création d'un monte charge pour accéder au sous-sol (zone de stockage)	37 597,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 876,57 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 876,57 €</b>

(\*) 25% du coût total des travaux HT



Vu pour être annexé à

délibération n° 22/24 du 23/09/22

ERMONT, le 22/09/22

Le Maire,